

**CHARENTE**

LE DÉPARTEMENT

Inventaire des

# Arbres remarquables

de la Charente

**| Notice explicative**





**Cyprés chauves - Ars**

# Édito du Président



“ Parfois, l’arbre traverse les siècles et les générations. Il laisse progressivement apparaître les stigmates du temps sur son corps et il s’intègre ainsi dans notre patrimoine naturel historique. ”

Notre planète connaît en ce moment même des changements qui vont bouleverser notre quotidien et qui le bouleverse déjà. Effondrement de la biodiversité, dérèglement climatique, canicules à répétition, sécheresses, pluies diluviennes, pollutions de masse, etc.

Pour faire face à l’urgence mais aussi pour sensibiliser le plus grand nombre de Charentaises et de Charentais à ce défi du XXI<sup>e</sup> siècle, le Département de la Charente a lancé une politique environnementale ambitieuse pour protéger nos arbres. Entre dédoublement des espaces naturels sensibles, plantation de 350 000 arbres d’ici 2030 et organisation de la fête de l’arbre et de la nature, il met désormais en place une grande opération de recensement des arbres remarquables.

Mais pourquoi réaliser tout ce travail autour de l’arbre ?

Déjà, car l’arbre fait partie intégrante de notre quotidien. Que ce soit en ville ou à la campagne, les arbres sont là, autour de nous. L’arbre constitue les paysages, il les rend vivants et agréables à vivre. C’est aussi un sujet d’art, de la peinture à la littérature, en passant par la photographie, l’arbre pose un décor, il incarne une lumière, une saison.

L’arbre est un être vivant dont le rôle, au sein même des différents écosystèmes, est primordial. Primordial pour la biodiversité car c’est un refuge et une ressource alimentaire pour de nombreuses espèces. Primordial aussi, car il structure nos sols et filtre notre eau. L’arbre procure aussi cette bouffée d’air frais l’été quand la chaleur est insupportable, il capte le CO<sub>2</sub> et le restitue en oxygène. L’arbre contribue donc directement à la vie, à notre vie.

Parfois, l’arbre traverse les siècles et les générations. Il laisse progressivement apparaître les stigmates du temps sur son corps et il s’intègre ainsi dans notre patrimoine naturel historique.

Pour toutes ces raisons, nous devons protéger nos arbres et peut-être encore plus les arbres dits remarquables. Ces arbres, ce sont ceux qui attirent notre attention et notre curiosité au premier regard. Car ils ont une forme étrange ou au contraire une dimension impressionnante, car ils sont vieux et marqués par le temps, car ils ont une histoire ou sont d’une essence rare.

Ces arbres, ils sont peut-être tout près de chez vous, sur votre commune ou sur un sentier où vous appréciez vous balader.

Je compte donc sur chacune et chacun d’entre vous pour nous aider à les recenser et à les valoriser !

**Philippe BOUTY**  
Président du Conseil départemental  
de la Charente

# Préambule

## Qu'est ce qu'un ARBRE REMARQUABLE ?

*Certains arbres ou groupes d'arbres (alignement...) méritent, de par leurs dimensions, leurs caractéristiques, leur histoire, leur situation ou leur rareté, d'être connus, répertoriés et protégés. Un arbre remarquable est un arbre dont certaines caractéristiques sont hors du commun.*

**Nous vous remercions vivement de participer à cet inventaire qui contribuera à sauvegarder, à mettre en valeur et à étudier les arbres remarquables de notre département. Dans une seconde phase, les communes seront appelées à choisir l'arbre majeur parmi ceux qui auront ainsi été recensés. Cet inventaire sera exploité (avec l'accord des propriétaires des arbres concernés) pour réaliser des actions de sauvegarde des arbres les plus intéressants, de leurs histoires et des paysages qu'ils composent. Enfin, des opérations de sensibilisation et de mise en valeur des arbres pourront aussi être réalisées (publications, circuits, ...), cette base de données pouvant bien évidemment aussi servir à l'étude des arbres.**

**Avant de commencer cet inventaire, essayons de définir ce qu'est un arbre remarquable. Voici quelques éléments qui vont vous aider et vous guider dans la réalisation de cet inventaire.**



# Les critères de sélection

Un arbre remarquable fait naître de l'émerveillement, de la curiosité ou juste a minima de l'intérêt. Il y a de **multiples façons pour un arbre de se faire remarquer**. Sa dimension, sa forme, son esthétisme, son âge ou encore sa valeur historique attirent l'œil sur lui.

Ainsi, un arbre n'est « remarquable » que s'il est reconnu comme tel par une ou plusieurs personnes. Ces observations font donc place à une certaine subjectivité. Sur la base de démarches similaires, le Département de la Charente a retenu certains critères afin de faciliter leur recensement (un arbre remarquable pouvant cocher une seule ou plusieurs caractéristiques) :

- ▶ **Âge** : l'arbre observé est-il particulièrement ancien pour son essence ?
- ▶ **Dimensions** : l'arbre possède-t-il une circonférence, une hauteur ou une envergure importante ?
- ▶ **Forme** : l'arbre a-t-il des branches tortueuses, un tronc troué, une adaptation morphologique, etc. ?
- ▶ **Rareté** : l'arbre est-il d'une essence rare à l'échelle du territoire départemental ?
- ▶ **Histoire** : l'arbre est-il lié à un évènement, un personnage célèbre, une coutume ou une légende ?
- ▶ **Paysage** : l'arbre fait-il office de repère visuel ou dispose-t-il d'une localisation le mettant en valeur ?

Il s'agit de principes et critères qui permettent d'évaluer la valeur patrimoniale d'un arbre en Charente.

Tandis que l'ensemble de ces critères permet de comparer les arbres entre eux sur base de leur valeur patrimoniale, les critères purement scientifiques, comme la circonférence combinée à l'espèce (ou variété) ou l'intérêt historique, sont déterminants pour recenser un arbre dans le cadre de cet inventaire.

Par exemple, un arbre de trop faible circonférence pour son espèce et appartenant à une espèce commune en Charente ne sera pas recensé, même s'il satisfait parfaitement aux critères de position, de localisation et d'isolement.

De façon générale, pour ne pas trop limiter la sélection, tout arbre qui a une particularité exceptionnelle doit être recensé.

*Si vous connaissez un tel arbre, vous pouvez le proposer à l'inventaire des arbres remarquables de la Charente qui sera réalisé entre avril 2025 et octobre 2026.*

## PROPRIÉTÉ de l'arbre et RECENSEMENT

*Si les arbres du domaine public peuvent être aisément identifiés, il n'en est pas de même pour ceux situés sur des propriétés privées. En effet, un arbre ne peut pas être recensé contre le gré de son propriétaire. Un recensement des arbres remarquables par les propriétaires eux-mêmes (et/ou avec leur accord) permettrait de mieux connaître les arbres devant être protégés. Il ne sera donc pas possible de franchir les limites d'une propriété privée sans l'accord du propriétaire.*



**Dès lors, sans autorisation du propriétaire**, dans la mesure où vous ne souhaitez pas faire les démarches de demande d'autorisation au propriétaire, n'hésitez pas à remplir la fiche d'inventaire en indiquant la localisation et les caractéristiques de l'arbre visibles de l'espace public. Ces renseignements seront déjà très utiles et permettront par la suite de faire des recherches plus poussées sur l'arbre que vous nous aurez signalé.

## FICHE - CHOIX des POINTS à RENSEIGNER

Cette fiche a été rédigée en essayant de mentionner tous les points intéressants qui seront ensuite saisis sur informatique et pourront à terme être exploités pour réaliser des documents, circuits, études ...



## COMPÉTENCES

Si certaines questions sortent de votre domaine de compétence, n'y répondez pas. Par contre, nous serons toujours intéressés par l'apport d'éléments supplémentaires qui enrichiront chacun des dossiers.



## ARBRE ou GROUPE D'ARBRES - MÉTHODOLOGIE

L'inventaire recensera les arbres individuellement mais il peut aussi prendre en compte des groupes d'arbres formant une entité exceptionnelle (alignement, mails, ...).

**Recensement d'un arbre :** une fiche sera remplie par arbre.

**Recensement d'un groupe d'arbres :** une fiche sera remplie dans sa totalité pour le groupe d'arbres. Les dimensions extrêmes seront fournies.



## Si possible, MATÉRIEL à EMPORTER sur le TERRAIN

Notice explicative et plusieurs fiches d'inventaire (disponibles en mairies, auprès de Charente Nature ou du Conseil départemental de la Charente)

Appareil photo



Bâton de 1 mètre

Mètre ruban (grande longueur) ou mètre ordinaire et une grande cordelette non étirable pour mesurer la circonférence du tronc, l'envergure et la projection de la hauteur de l'arbre au sol (méthode de la croix du bûcheron).



Papier/stylos ou crayons dont un rouge



Photocopie de la carte du secteur (carte au 1/25 000<sup>ème</sup> de préférence)

Livre de reconnaissance des arbres si nécessaire



Dendromètre ou 2 bâtons de 20 cm environ (2 stylos de même taille peuvent convenir) pour faire la croix du bûcheron qui servira à mesurer la hauteur de l'arbre

# La fiche de recensement point par point

Indications permettant de remplir la fiche d'inventaire

## 1. Cette NOTION SUBJECTIVE sera ensuite HARMONISÉE au NIVEAU DU DÉPARTEMENT

### Pourquoi cet arbre est-il remarquable ?

Un choix multiple est possible. Préciser les raisons, qui selon le rédacteur de la fiche, font de cet arbre ou groupe d'arbres un élément remarquable.

**Par ses dimensions**  
Dimensions exceptionnelles pour l'essence.

**Par son âge.**  
Âge exceptionnel.

**Par son histoire**  
Arbre ayant joué un rôle dans l'histoire locale (par exemple mirador pendant la guerre, arbres de la liberté) ou dans l'histoire agricole ou artisanale (par exemple mûriers pour l'élevage du vers à soie) arbres ayant fait l'objet d'une poésie, d'une chanson, cités dans un roman, peints par un artiste célèbre ...

**Par les coutumes qui lui sont associées**  
Arbre aux mariés, ...

**Par son aspect**  
Par exemple forme du tronc, port de l'arbre, ...

**Par la nature du sol**  
Par exemple un arbre se développant sur un sol peu ordinaire.

**Par les légendes qui lui sont associées**  
Par exemple arbres guérisseurs, qui exhaussent les vœux, qui portent bonheur, qui possèdent un caractère magique, ..

**Par les pratiques religieuses qui lui sont associées**  
Arbre orné d'une statuette, dédié à un saint, objet de pèlerinage, ...

**Par sa particularité botanique**  
Par exemple essence rare dans la région, essence ayant survécu à des épidémies (vieil Orme), feuilles ou écorces anormales, floraison ou fructification exceptionnelles, greffes peu ordinaires, hybrides, ...

**Par le site**  
Site exceptionnel, situation exceptionnelle

**Par d'autres particularités exceptionnelles**  
Par exemple arbre se développant sur un rocher, racine ou tronc enrobant une pierre ou une clôture, tronc ou branches soudées, enlacées ...

## 2. NOM, GENRE et ESPÈCE

Si possible, nom scientifique et/ou nom commun donné à l'espèce dans le langage courant du pays (ex : le Fayard pour le Hêtre) et/ou nom donné spécifiquement à cet arbre (ex : le Chêne de la Vierge, l'Orme de Sully...). Vous pouvez vous aider d'applications comme Plantnet.

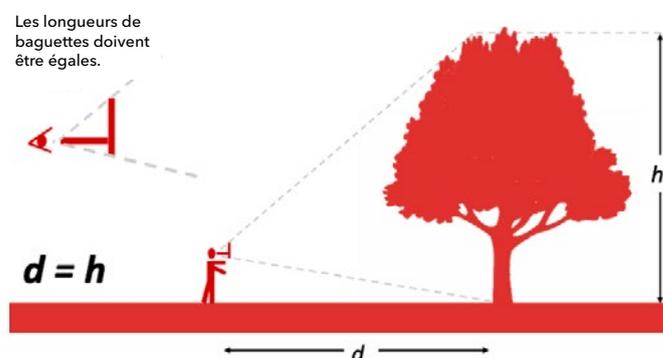
## 3. HAUTEUR

☐ **Mesure précise** (préciser comment la mesure a été prise)  
Mesure en mètres avec un dendromètre ou la croix du bûcheron

☐ **Estimation** : mesure faite à l'œil à partir d'une mesure de référence (bâton de 1 m,...)

### La croix du bûcheron :

L'observateur se place à une distance approximative égale à la hauteur de l'arbre. Il vise l'arbre avec deux baguettes de mêmes longueurs, l'une placée horizontalement près de l'œil et l'autre disposée verticalement perpendiculairement à la première. Il vise le pied de l'arbre avec l'extrémité inférieure de la baguette verticale et s'éloigne ou se rapproche de l'arbre jusqu'à ce que l'extrémité supérieure de la baguette coïncide avec le sommet de l'arbre. La distance à laquelle l'observateur se trouve de l'arbre est égale à sa hauteur.



## 4. CIRCONFÉRENCE à mesurer avec un MÈTRE RUBAN, en CENTIMÈTRES, à 1,3 M DU SOL

Dans le cas d'un arbre à plusieurs troncs prendre les dimensions de la cépée et des différents brins.

## 5. ÂGE

☐ **Connaissance exacte (préciser la source d'information)**  
L'âge peut être connu de manière précise grâce notamment à des écrits.

☐ **Évaluation (préciser le mode d'estimation)**

Méfiez-vous des estimations fantaisistes. Donner une fourchette d'âge si vous pouvez l'estimer en fonction de témoignages, des dimensions, de l'architecture voisine ... Ne faites en aucun cas de sondage à la tarière.

## 6. SITUATION PARTICULIÈRE

Ex : groupe d'arbres, alignement, intérêt avec un personnage, un événement historique, des légendes, coutumes ou des pratiques religieuses liées à cet arbre. Cette partie est très importante et peut être constituée d'un ensemble de textes et informations avec références, traditions orales ou documents écrits.

## 7. FORME, INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

Décrire si possible les caractéristiques morphologiques spécifiques de cet arbre. Par exemple, arbre à plusieurs troncs, arbre creux, chêne porte gui, arbre sur lequel s'est développé un arbre d'une autre essence.

Pour la forme, elle peut être :

**Libre** - L'arbre n'a pas été taillé, il se développe dans sa forme naturelle.

**Architecturée** - L'arbre peut être taillé en gobelet, en tonnelle, en rideaux, en marquise, sur tête de chat, en espalier, en têtard.

## 8. Préciser le MODE de MISE EN VALEUR

Fléchage, panneaux descriptifs, soins appropriés, figuration dans une brochure

## 9. En cas de PROPRIÉTÉ PRIVÉE, le PROPRIÉTAIRE est-il FAVORABLE à ce que le PUBLIC VIENNE VISITER SON ARBRE REMARQUABLE ?

Si les arbres du domaine public peuvent être aisément identifiés, il n'en est pas de même pour ceux situés sur des propriétés privées. En effet, un arbre ne peut pas être recensé contre le gré de son propriétaire.

Un recensement des arbres remarquables par les propriétaires eux-mêmes (et/ou avec leur accord) permettrait de mieux connaître les arbres devant être protégés. Il ne sera donc pas possible de franchir les limites d'une propriété privée sans l'accord du propriétaire.

**Dès lors, sans autorisation du propriétaire**, dans la mesure où vous ne souhaitez pas faire les démarches de demande d'autorisation au propriétaire, n'hésitez pas à remplir la fiche d'inventaire en indiquant la localisation et les caractéristiques de l'arbre visibles de l'espace public. Ces renseignements seront déjà très utiles et permettront par la suite de faire des recherches plus poussées sur l'arbre que vous nous aurez signalé.

## 10. L'ACCESSIBILITÉ

### Facile

L'accès est considéré comme facile lorsque l'arbre se trouve à proximité immédiate d'une route ou d'un chemin carrossable.

### Assez facile

L'accès est considéré comme assez facile lorsque, à partir d'une route ou d'un chemin carrossable, cet arbre peut être vu empruntant à pied pendant au maximum un quart d'heure un chemin qui ne présente pas d'embûche particulière.

### Difficile

L'accès est considéré comme difficile lorsque, à partir d'une route ou d'un chemin carrossable, cet arbre ne peut être vu qu'en empruntant à pied pendant plus d'un quart d'heure un cheminement. C'est aussi le cas lorsqu'il y a des obstacles rendant l'accès délicat (broussailles, dénivelé important,...)

## 11. INDIQUER PRÉCISÉMENT toutes vos COORDONNÉES pour que nous puissions vous CONTACTER si besoin est, et vous faire part de l'ABOUTISSEMENT de cet INVENTAIRE.

## 12. PROTECTION des DONNÉES PERSONNELLES

Les personnes dont les informations personnelles sont collectées de manière indirecte dans la fiche de recensement seront informées dès le premier contact par le service compétent du Département de la Charente des modalités de recueil et de traitement de ces données, afin de recueillir leur consentement. Elles auront la possibilité de s'y opposer ou de retirer leur consentement à tout moment sur simple demande.

Le Département de la Charente assure un traitement informatique des informations nominatives recueillies à partir de ce formulaire, auquel vous consentez, afin d'assurer l'exploitation de ce questionnaire, et de pouvoir réaliser des statistiques d'utilisation. Elles sont destinées uniquement aux services instructeurs du Département (service environnement, agriculture, aménagement durable) et à Charente Nature, participant à la mise en œuvre de ce traitement. Ces données sont conservées à minima sur la durée de l'exploitation du questionnaire, et au plus sur la durée du suivi du dispositif de recensement, avant anonymisation ou suppression. Conformément au cadre juridique en vigueur (loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou de retrait de votre consentement, en vous adressant, sous réserve de justifier de votre identité, au Délégué à la Protection des Données du Département de la Charente à l'adresse suivante 31 Bd Émile Roux - CS 60000 - 16917 Angoulême cedex 9, ou saisissez votre demande en ligne : [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr) > Rubrique "Portail Citoyen" > Thématique "Protection des données personnelles".

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).





**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

.....  
**PÔLE INFRASTRUCTURES**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Retrouvez-nous sur  
**[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)**

